

Longueuil, le 5 avril 2018

**Objet : Demande d'accès n° 2006 48444 – Lettre réponse**

---

Madame,

La présente lettre fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 mars dernier, concernant un site sis sur le Lot 4 813 147 du Cad. du Québec (anciens lots 147 et 148 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur) sur le boulevard Marie-Victorin à Contrecoeur.

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

- 7311-16-01-57780C9
  1. Autorisation du 7 juillet 2003 (2 pages);
  
- 7321-16-01-0011800 Vol.1
  2. Autorisation du 26 juillet 1993 (2 pages);
  3. Lettre du 18 avril 1994 (2 pages);
  4. Lettre du 26 juillet 1994 (1 page);
  5. Rapport de l'inspection du 19 juillet 1994 (8 pages);
  6. Rapport de l'inspection du 31 octobre 1994 (4 pages);
  7. Télécopie du 26 septembre 1994 (5 pages);
  
- 7321-16-01-0011801 Vol.1
  8. Approbation du 6 octobre 1994 (2 pages);
  
- 7321-16-01-0011801 Vol.2
  9. Permis d'exploitation d'un système d'aqueduc du 15 avril 1994 (1 page);
  
- 7321-16-01-0011802 Vol.1
  10. Lettre du 17 juin 2016 (5 pages) ;
  
- 7330-16-01-0083300
  11. Autorisation du 18 septembre 1998 (2 pages) ;
  12. Avis d'infraction du 9 juin 2005 (2 pages);
  13. Certificats d'analyse reçus le 4 juillet 2005 (3 pages);

...2

14. Lettre du 9 septembre 2004 (1 page);
15. Rapport de l'inspection du 10 octobre 2006 (7 pages);
16. Rapport de l'inspection du 17 avril 2000 (7 pages);
17. Rapport de l'inspection du 25 octobre 2004 (5 pages);
18. Rapport des inspections des 10, 11 et 16 mai 2005 (12 pages);
19. Télécopie du 11 juin 2004 (3 pages);
20. Télécopie du 18 avril 2005 (2 pages).

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3), des frais de 28,88 \$ sont applicables, soit 76 pages à 0,38 \$ chacune. De ce montant, une franchise de 7,65 \$ est soustraite, ce qui réduit les frais exigibles à 21,23 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 21,23 \$ fait à l'ordre du ministre des Finances et transmis à l'adresse suivante :

Accès à l'information  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifce Montval  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse [fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (4)



Le 7 juillet 1983

Corporation municipale du  
village de Contrecoeur  
440, Ducharme  
CONTRECOEUR (QC)  
J0L 1C0

A l'attention de M. Roger Bérubé, sec-trés.

Objet: Rues 147-1, 148-1 et -2  
n/dossier no: 1519 5589-AE-23

Messieurs,

Suite à la demande d'autorisation reçue par le ministère de l'Environnement en date du 5 juillet 1983 et soumise en votre nom par Jean-Guy Brunette et Ass. Inc., conformément à la résolution du conseil municipal numéro 173-83 en date du 16 mai 1983, je vous informe que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement, j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes peuvent être décrits sommairement comme suit:

- installation des réseaux d'aqueduc et d'égouts de surface sur la rue 148-1 de la rue 148-2 à la route Marie-Victorin et sur la rue 148-2 et 147-1 de la rue 148-1 à la 8ième Avenue;

Aqueduc:

- 260 m de tuyau en fonte ductile cl. 52 ou en C.P.V. cl 150 de 150 mm dia.;
  - 130 m de tuyau en fonte ductile cl. 52 ou en C.P.V. cl 150 de 100 mm dia.;
- (joints étanches)

.../2

## Egouts pluviaux:

- 20 m de tuyau en tôle ondulée cal. 2 mm de 600 mm dia.;
- 96 m de tuyau en tôle ondulée cal. 2 mm de 400 mm dia.;

le tout tel que représenté aux plans numéros 41-8302-1/2 et -2/2 préparés par vos ingénieurs-conseils en date du 15 juin 1983. Le coût des travaux a été estimé comme suit:

aqueduc:	32 200\$
égouts pluviaux:	12 600\$
TOTAL:	<u>44 800\$</u>

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement et vous engage à utiliser des matériaux, produits et équipements qui sont dans la mesure du possible, fabriqués au Québec de même qu'à appliquer la politique d'achat du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Sous-ministre de  
l'Environnement,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

par: Florent Poirier,  
Directeur régional.

c.c.: MM. Jean-Guy Brunette, ing.  
Robert Tétreault

BB/lg

RECOMMANDE PAR:

*Bernard Beauregard*



Longueuil, le 26 juillet 1993

Monsieur Laurent Éthier  
Seigneurie de Contrecoeur maison mobile enr.  
1872, rue Éthier  
Mascouche (Québec)  
J7L 1B4

**Objet : Autorisation**  
**Égout et installation septique**  
**N/D : G-7321-16-01-0011800**

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation reçue par le ministère de l'Environnement et soumise en votre nom le 7 avril 1993 par Les consultants en environnement BCGLS inc., je vous informe qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement, j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Le projet consiste en l'installation de conduites d'égout sanitaire et la construction d'une installation septique pour le parc de maisons mobiles situé sur une partie des lots 145, 147 et 148 à Contrecoeur. L'installation pourra desservir 80 maisons mobiles et 1 dépanneur.

Les travaux autorisés par les présentes peuvent être décrits sommairement comme suit :

- construction d'une fosse septique en béton armé, d'une capacité effective de 43726 litres;
- construction d'un poste de pompage dont le volume effectif sera de 2970 litres. Le poste sera équipé de 2 pompes submersibles de 0,75 HP dont la capacité sera de 5,2 l/s sous une tête de 7,0 m.
- construction de 4 éléments épurateurs de type modifié de 292 m<sup>2</sup> chacun. Chaque élément épurateur sera constitué de 14 rangées de drains perforés de 100 mm de diamètre et de 16,2 m de longueur.

AQUEDUC

10 entrées de service de 19 mm, en cuivre mou, type K;  
3 vannes de vidange.

ÉGOUT SANITAIRE

390 m de longueur et 200 mm de diamètre en CPV, DR-35, BNQ 3624-135, joints étanches;  
11 regards préfabriqués, BNQ 2622-400, joints étanches;  
10 entrées de service de 125 mm, en CPV, DR-28.

Le tout tel que représenté :

<u>Aux plans numéros</u>	<u>Description</u>	<u>En date de</u>	<u>Révision</u>
9232-E, T-1/3	Plan de localisation	Août 1992	93-06-30
9232-E, T-2/3	Traitement des eaux usées	Mars 1993	93-07-01
9232-E, T-3/3	Fosse septique et station de pompage	Juillet 1993	93-07-06

...2

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

Des essais d'étanchéité et de déformation des réseaux d'égouts seront effectués conformément à la norme NQ 1809-300, chapitre 10. La Direction régionale du Ministère devra être avisée de la date du début des travaux et lorsque des essais seront réalisés, une copie des résultats devra nous être transmise dans les meilleurs délais après leur réalisation et suivant les tableaux prévus à cette fin à la directive 004.

Une attestation de conformité montrant que les travaux ont été exécutés selon la présente autorisation devra être produite par le consultant après l'acceptation provisoire des travaux.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute Loi et de tout règlement, le cas échéant, et vous engage à utiliser des matériaux, produits et équipements qui sont, dans la mesure du possible, fabriqués au Québec de même qu'à appliquer la politique d'achat du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le ministre de l'Environnement,



Mario Fontaine  
Directeur régional de la Montérégie

NT/mm

c.c. M. Claude Bélanger, BCGLS inc.  
M. Yves Beaulieu, sec.-trés., Contrecoeur

Longueuil, le 18 avril 1994

Monsieur Laurent Éthier  
Seigneurie de Contrecoeur  
maisons mobiles enr.  
1872, rue Éthier  
Mascouche (Québec)  
J7L 1B4

N/Réf. : G-7321-16-01-0011800 et G-7321-16-01-0011801

Objet : Transfert de permis d'exploitation

---

Monsieur,

Suite à la demande de transfert des permis d'exploitation des systèmes d'aqueduc et d'égout pour le parc de maisons mobiles appartenant à monsieur Réal Jacques et localisé sur une partie des lots 145, 147 et 148 à Contrecoeur, j'autorise le transfert de ces permis.

Vous trouverez ci-joint les permis d'exploitation d'aqueduc numéro 0011801-A et d'égout numéro 0011800-E. L'exploitation de votre parc de maisons mobiles doit se faire conformément au Règlement Q-2, r.7.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Mario Fontaine  
Directeur régional

NT/mm

201, place Charles-Lemoyne  
Bureau 205, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec)  
J4K 2T5  
Téléphone: (514) 928-7607  
Télécopieur: (514) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue de Portneuf  
Bureau 1.08  
Bromont (Québec) J0E 1L0  
Téléphone: (514) 534-5424  
Télécopieur: (514) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
30, avenue du Centenaire  
Bureau 205, Salaberry-de-Valleyfield  
(Québec) J6S 5X4  
Téléphone: (514) 377-9131  
Télécopieur: (514) 370-0521



Gouvernement du Québec  
Ministère  
de l'Environnement

## PERMIS D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME D'ÉGOUT

N° 0011800-E

DÉTENTEUR: Seigneurie de Contrecoeur maisons mobiles enr. - M. Laurent Ethier

ADRESSE: 1872, rue Ethier, Mascouche

LE DÉTENTEUR EST AUTORISÉ à exploiter une entreprise d'égout

dans la (les) municipalité(s) mentionnée(s) ci-dessous: Contrecoeur

(Lots P-145, P-147, P-148 selon l'autorisation du 26 juillet 1993)

*Ce permis est soumis à toute loi et règlement s'appliquant aux entreprises d'aqueduc et aux entreprises d'égout.*

Longueuil, ce 15 avril 19 94

Le Ministre de l'Environnement

par:

Mario Fontaine  
Mario Fontaine

Directeur régional



Longueuil, le 26 juillet 1994

## Articles 53-54 L.A.D.

Objet : **Plainte d'odeur relative à l'installation septique du Parc de maisons mobiles** Articles 23-24 L.A.D.  
à Contrecoeur, lots P-145, P-147 et P-148

N/D : G-7321-16-01-0011800

Madame,

Nous accusons réception de votre plainte du 12 juillet 1994 relativement au sujet faisant l'objet de la présente.

Nous intervenons actuellement dans ce dossier. Une inspection a été effectuée en date du 19 juillet dernier et des correctifs devront être apportés par l'exploitant sous peu.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur régional adjoint - Environnement,

*Gilles Bernier*  
Puis

Gilles Bernier, ing.

CM/ml

201, place Charles-Lemoyne  
Bureau 2.05, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec)  
J4K 2T5  
Téléphone: (514) 928-7607  
Télécopieur: (514) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue de Portneuf  
Bureau 1.08  
Bromont (Québec) J0E 1L0  
Téléphone: (514) 534-5424  
Télécopieur: (514) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
30, avenue du Centenaire  
Bureau 205, Salaberry-de-Valleyfield  
(Québec) J6S 5X4  
Téléphone: (514) 377-9131  
Télécopieur: (514) 370-0521



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : C-7321-16-01-0011800 DATE DE RÉDACTION : 94/07/21  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 94/07/19 HEURE : - Arrivée : 10<sup>h</sup>20  
A M J - Départ : 12<sup>h</sup>15

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Céline Masse  
. ACCOMPAGNÉ DE : Articles 53-54 L.A.D.

. LIEU INSPECTÉ : INSTALLATIONS SEPTIQUES . ADRESSE POSTALE / LOCALITÉ : Articles 53-54 L.A.D.  
lots P-45, P-47, P-148 Articles 23-24 L.A.D.  
Route Marie-Victoire  
Contrecoeur  
PARC DE MAISONS MOBILES  
SEIGNEURIE DE CONTRECOEUR

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui  non

**Articles 53-54 L.A.D.**

. PERSONNES RENCONTRÉES : **Articles 53-54 L.A.D.**

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS  CROQUIS  PLANS  CARTES   
NON DÉVELOPPÉS & PROBLÈMES DE CAMERA  
Nombre      #      #     

ECHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

. BUTS : Vérifier l'existence de nuisances **Articles 53-54 L.A.D.**  
rapportées à la plainte  
daté du 7 juillet dernier et vérifier si  
l'aménagement existant est conforme à  
l'autorisation émise en juillet 93

N/RÉFÉRENCE : 6-7321-16-01-0011800 DATE DE RÉDACTION : 24/07/19  
A M J

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 19 juillet 94, j'ai inspecté les installations septiques desservant le parc de maisons mobiles situé sur une partie des lots 145, 147 et 148 à Contrecoeur et appartenant à

Articles 53-54 L.A.D.

Articles 53-54 L.A.D.

Les infrastructures de l'installation septique constatées sur les lieux consistent d'une fosse septique en béton armé suivie d'un poste de pompage équipé de deux pompes puis de quatre éléments épurateurs de type pemi hors sol.

Dans la station de pompage, j'ai noté qu'à la sortie d'une des pompes, il y a un collet de briser ce qui provoque un retour d'eau dans le poste.

J'ai marché sur et autour des éléments épurateurs et je n'ai pas vu de résurgences ou de puintements d'eaux usées.

Sur les lieux où il y a l'installation septique, je n'ai pas détecté d'odeurs. Pour chaque élément épurateur, il y a deux évents dont 1 à chaque extrémité.

J'ai ensuite rencontré le plaignant domicilié

Articles 53-54 L.A.D. soit

N/RÉFÉRENCE : G-7321-16-01-0011800 DATE DE RÉDACTION : 94 / 07 / 21  
 A H J

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Articles 53-54 L.A.D.

J'ai regardé dans le fossé qui passe à l'arrière de la maison et qui borne les terrains de la rue Quesnel. Ce fossé, qui est à environ trois mètres et demi des éléments épurateurs, était à sec, mais la terre dans le fond était humide. Sur le terrain de M. Lanthier, je n'ai pas décelé d'odeurs. Au moment de mon inspection, le vent soufflait vers le nord-est (vents dominants).

Articles 53-54 L.A.D. Au moment où je discutais avec mes voisins, ils sont venus me voir. Voici leurs coordonnées :

**Articles 53-54 L.A.D.**

Ils m'ont dit que les problèmes, tels que les odeurs et la présence d'eaux de couleur douteuse dans le fossé, existent depuis l'automne dernier (93). C'est dans cette période que l'installation septique du parc de maisons mobiles a été implanté à l'arrière de chez eux. Ils m'ont également dit que les nuisances dues aux odeurs sont fréquentes depuis le 24 juin dernier et ce, principalement à l'heure du pape.

Les résidents de la rue Quesnel ont

N/RÉFÉRENCE : C-7321-16-01-0011800 DATE DE RÉDACTION : 94 / 07 / 21  
 A H J

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

tous des installations septiques individuelles.

Au parc de maisons mobiles la  
**Articles 23-24 L.A.D.**, j'ai mis de  
 la fluorescéine dans la station de  
 pompage à 10h35 AM. La fluorescéine est  
 un traceur qui apporte à l'eau une  
 coloration verdâtre. À 12h10 AM, je  
 n'avais pas encore repéré de résurgences  
 ou d'écoulements d'eaux usées en provenance  
 des éléments épurateurs.

Dans le fossé d'une profondeur d'environ  
 3 pieds à l'arrière du 519 rue Ouesnel,  
 j'ai creusé deux trous d'environ 6 pouces,  
 un vis à vis le 2<sup>e</sup> champ d'épuration et  
 l'autre vis à vis le 3<sup>e</sup> élément épurateur, et  
 j'ai rejoint la nappe phréatique. J'ai  
 pris deux échantillons dont un pour  
 chaque trou. J'ai expédié les échantillons  
 la journée même au laboratoire de Québec  
 par Purolator. Ils ont été conservés sous glace  
 jusqu'à leur expédition. Pour chaque  
 échantillon, j'ai demandé l'analyse des  
 Coliformes fécaux et des Streptocoques fécaux.

Avant de quitter les lieux, **Articles 53-54 L.A.D.**  
 m'a dit qu'il soulèverait les événements de  
 ces éléments épurateurs pour régler les  
 problèmes d'odeurs.

Au bureau de la municipalité, j'ai  
 rencontré M. Proulx qui est l'assistant de  
 l'inspecteur municipal. Selon lui, les installations

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-732-16-01-0011800

DATE DE RÉDACTION : 94, 07, 21  
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Septiques individuelles des résidents de la rue Ouesnel sont conformes. Quant à l'installation septique du parc de maisons mobiles, il me dit n'avoir jamais constaté de nuisances d'odeurs.

Au retour au bureau, j'ai rejoint **Articles 53-54 L.A.D.** résidente sur la rue Ouesnel, et elle m'a dit que **Articles 53-54 L.A.D.** a rajouté des sections à ces évents.

J'ai ensuite rejoint **Articles 53-54 L.A.D.** pour lui signifier d'apporter des correctifs à la pompe qui alimente une partie des éléments épurateurs. Il m'a dit qu'il s'engagerait à le faire d'ici le fin de la semaine prochaine.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7321-16-01-00/1800 DATE DE RÉDACTION : 94, 07, 21  
A M J

3. CONCLUSION

Je n'ai pas constaté de nuisances  
en provenance des installations septiques  
du Parc de maisons mobiles

Articles 23-24 L.A.D.

Articles 23-24 L.A.D.

Toutefois, il y a un bruit à  
la sortie d'une des deux pompes  
dans la station de pompage.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7321-16-01-0011800 DATE DE RÉDACTION : 94 / 07 / 21  
A M J

4. RECOMMANDATIONS

Je recommande d'effectuer une inspection dans la première semaine du mois d'Aout pour vérifier si des correctifs ont été apportés sur la pompe qui alimente une partie des éléments épurateurs.

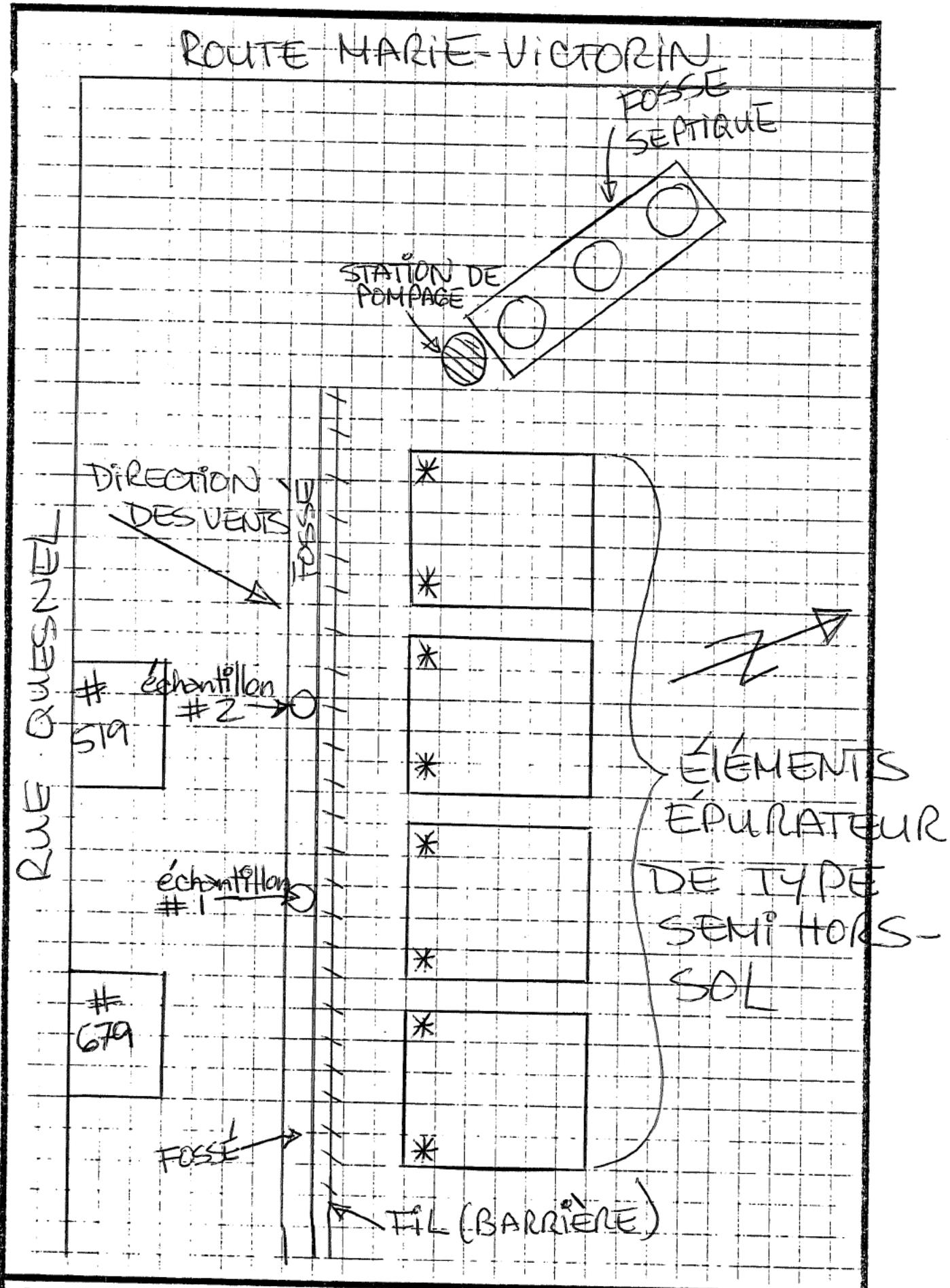
5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : Céline Masse Céline Masse 94 / 07 / 21  
(nom) (signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR : Jean-François J.F. 98 / 10 / 22  
(nom) (signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

# CROQUIS



Croquis dessiné par :

NOM : Céline Masse

SIGNATURE : Céline Masse

DATE : 94/07/21

N/RÉF. : G-7321-16-01-0011800

LIEU : INSTALLATION SEPTIQUE

SECTEUR : PARC DE MARIONS MOBILES

Articles 23-24 L.A.D.

\*NOTE: CROQUIS NON  
À L'ÉCHELLE

\*: ÉVÉNEMENTS

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7321-16-01-0611800 DATE DE RÉDACTION : 94/10/31  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 94/10/31 HEURE : - Arrivée : 10,15  
A M J - Départ : 11,15

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Robert Brisson

. ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

. LIEU INSPECTÉ  
lots P-145, P147, P148  
Coulucœur

. ADRESSE POSTALE (si différente)  
**Articles 53-54 L.A.D.**

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION TÉLÉPHONE  
Aucune personne sur les lieux  
au moment de l'inspection  
Hôtel de Ville **Articles 53-54 L.A.D.**

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [ ] CROQUIS [ ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

. BUTS : inspection contrôle

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7321-16-01-0011800 DATE DE RÉDACTION : 94 / 10 / 31  
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 31 octobre 1994, j'ai me suis rendu sur  
les lots P-147, P-148, Contrecoeur, et j'ai  
effectué une inspection et voici mes constatations.

La fosse septique et le champ d'épuration  
sont situés à l'arrière du 6777, Marie-Victorien  
Contrecoeur, à cet endroit je n'ai pu  
ouvrir les puits ce regard afin de vérifier  
l'installation de pompage. par contre, j'ai  
vérifié les fossés qui longent le champ  
d'épuration, je n'ai constaté aucune trace  
de lixiviat ou d'eau douteuse, j'ai aussi  
vérifié les évents localisés sur le champ,  
je n'ai perçu aucune odeur provenant  
des ces évents.

J'ai aussi constaté qu'il y a eu un regalez de  
la terre dans la partie où se trouve le système  
de pompage.

Articles 53-54 L.A.D.

Je m'a informé qu'effectivement des  
travaux furent exécutés sur l'éclairage (tuyau)  
du système de pompage au champ d'épuration.

Page \_\_\_ de \_\_\_

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7321-16-01-001800 DATE DE RÉDACTION : 94 / 10 / 31  
A M J

3. CONCLUSION

*Au moment de l'inspection le système  
d'épuration était conforme*

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7321-16-01-0011800 DATE DE RÉDACTION : 94 10 31  
A M J

4. RECOMMANDATIONS

Je recommande, advenant, une plainte de  
résidents, que l'inspection soit faite  
accompagné des propriétaires des biens  
ou d'un représentant de la Seigneurie de Cantocour

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : ROBERT BUISSON Robert Buisson 94 10 31  
(nom) (signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR : Jean-Pierre Luy JPL 94 11 03  
(nom) (signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : C-7321-16-01-0011800 DATE DE RÉDACTION : 94/09/27  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 94/09/26  
A M J

HEURE : - Arrivée : 10<sup>h</sup>15  
- Départ : 10<sup>h</sup>35

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Céline Masse

. ACCOMPAGNÉ DE : M. LAURENT ETHIER

. LIEU INSPECTÉ  
INSTALLATIONS SEPTIQUES  
lots P-145, P-147, D-148  
route Marie-Victoire  
Contrecoeur

ADRESSE POSTALE (si applicable)  
**Articles 53-54 L.A.D.**  
**Articles 23-24 L.A.D.**

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PERSONNES RENCONTRÉES : **Articles 53-54 L.A.D.** exploitant de TÉLÉPHONE (514) 474-3243  
l'installation septique cell: 944 9978

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS  CROQUIS  PLANS  CARTES   
Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

. BUTS : inspection contrôle  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7321-16-01-0011800 DATE DE RÉDACTION : 94/09/27  
A H J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 26 septembre 94, j'ai inspecté les installations septiques desservant le parc de maisons mobiles situé sur une partie des lots 145, 147 et 148 à Contrecoeur et appartenant à **Articles 53-54 L.A.D.**

J'ai constaté qu'il n'y a pas de nuisances de nuisances de reurgences d'eaux usées ni d'odeurs liées à l'installation septique.

**Articles 53-54 L.A.D.**

a fait relevé les états de ses éléments épurateurs. Le dernier m'a montré la facture des travaux correctifs qui ont été effectués à la partie de la pompe qui alimente le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> élément épurateur.

Les infrastructures de l'installation septique sont conformes à celles décrites dans l'autorisation émise en juillet 93.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : C-7321-16-01-0011800 DATE DE RÉDACTION : 94 / 09 / 27  
A M J

3. CONCLUSION

Il n'y a pas de nuisances  
relatives à l'installation septique  
desservant le Parc de maisons  
mobiles la **Articles 23-24 L.A.D.**  
L'installation est conforme à l'autorisation  
émise.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7321-16-01-0011800

DATE DE RÉDACTION : 94/09/27  
A M J

4. RECOMMANDATIONS

*Fermer le dossier.*

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR : Céline Masse Céline Masse 94/09/27  
(nom) (signature) A M J

• VÉRIFIÉ PAR : Jean-François [Signature] 94/09/28  
(nom) (signature) A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

*Ne pas fermer le dossier avant de vérifier auprès de l'inspecteur municipal la nature des plaintes qui s'en sont suivies (lettre du 26 sept 94). Il s'agit probablement des odeurs provenant des évènements aménagés sur les éléments épurateurs.*

.../YY/ZZ



FICHE PHOTOGRAPHIQUE

Photo(s) #:

Date: 9/09/26

Photographe(s): Célise Masse

Objet:

Articles 23-24 L.A.D.

Notes: Installations septiques

lots p-145, p-147 et p-148  
route Marie-Victoire  
Contrecoeur





Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
**Direction régionale  
de la Montérégie**

Longueuil, le 6 octobre 1994

**APPROBATION**

Seigneurie de Contrecoeur  
2946-2009 Québec inc.  
1872, rue Ethier  
Mascouche (Québec)  
J7L 1T4

**N/Réf.:** G-7321-16-01-0011801  
1098181

**OBJET:** Modification de taux  
Parc de roulottes  
Permis #0011801-A (aqueduc)  
Permis #0011800-E (égout)

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de modification de taux reçue le 10 août 1994 et complétée le 27 septembre 1994, j'approuve, conformément à l'article 32.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la modification des taux d'exploitation comme suit:

**Aqueduc et égouts**

Taux actuel : 92,00 \$/an  
Taux projeté: 110,00 \$/an  
Augmentation: 18,00 \$/an

La demande de modification et les documents suivants font partie intégrante de la présente approbation:

- États financiers au 31 décembre 1993, signés par E.J. Boulanger, comptable agréé;
- Certificat de publication, daté du 27 septembre 1994 et signé par Yves Beaulieu, secrétaire-trésorier de la municipalité de Contrecoeur.

../2



APPROBATION

-2-

N/Réf.: G-7321-16-01-0011801  
1098181

Le 6 octobre 1994

En outre, cette approbation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Kathleen Carrière  
Directrice régionale - Environnement

KC/AB/PA

## PERMIS D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME D'AQUEDUC

N° 0011801-A

DÉTENTEUR: Seigneurie de Contrecoeur maisons mobiles enr. - M. Laurent Ethier

ADRESSE: 1872, rue Ethier, Mascouche

LE DÉTENTEUR EST AUTORISÉ à exploiter une entreprise d'aqueduc

dans la (les) municipalité(s) mentionnée(s) ci-dessous: Contrecoeur

(Lots P-145, P-147, P-148 selon l'autorisation du 26 juillet 1993)

*Ce permis est soumis à toute loi et règlement s'appliquant aux entreprises d'aqueduc et aux entreprises d'égout.*

Longueuil, ce 15 avril 1994

Le Ministre de l'Environnement

par:

*Mario Fontaine*

Mario Fontaine

Directeur régional

Longueuil, le 17 juin 2016

Parc Leclair inc.  
1248, rue Adagio  
Québec (Québec) G3K 2N4

N/Réf. : 7321-16-01-0011802  
401360356

**Objet : Permis d'exploitation d'un système d'aqueduc et d'un système d'égout  
sanitaire desservant le parc de maisons mobiles « Domaine Verdoyant »**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre requête pour obtenir le transfert des permis d'exploitation pour les systèmes d'aqueduc et d'égout sanitaire, datée du 10 février 2016, reçue le 10 mars 2016 et complétée le 9 mai 2016, je délivre au titulaire ci-dessus mentionné, conformément à l'article 50 du Règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égout (RLRQ, chapitre Q-2, r.21), et à l'article 32.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), les présents permis d'exploitation à l'égard des activités ci-dessous :

Services d'aqueduc et d'égout sanitaire sur les lots 4 813 147 à 4 813 156 du cadastre du Québec (8<sup>e</sup> Avenue, la 9<sup>e</sup> Avenue et la 10<sup>e</sup> Avenue), dans la ville de Contrecoeur, municipalité régionale de comté du Marguerite-D'Youville.

Les documents suivants font partie intégrante des présents permis d'exploitation :

- Acte notarié, daté du 29 juin 2015, signé par Jacqueline Gabriel, représentante du vendeur, Nicolas Leclair, représentant de l'acheteur et Benoît Caron, notaire;
- Lettre à l'attention de Nicolas Leclair, datée du 18 janvier 2016, signée par Jacqueline Gabriel, concernant une autorisation à effectuer la demande de transfert des permis d'exploitation pour des réseaux d'aqueduc et d'égout;
- Requête pour obtenir le transfert des permis d'exploitation pour les systèmes d'aqueduc et d'égout, le 10 février 2016, par Nicolas Leclair.

...2

Selon nos dossiers, le taux pour ces services d'aqueduc et d'égout est de 110,00 \$/an par maisons mobiles pour les deux services. Tout changement à ce taux doit être autorisé par le Ministre, en vertu l'article 32.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2).

En outre, ces permis d'exploitation ne vous dispensent pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations.

La directrice régionale



Nathalie Provost, ing.

NP/IT

# PERMIS D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME D'AQUEDUC

*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(RLRQ, chapitre Q-2, article 32.4)

N° : 7321-16-01-0011802 / 401360373  
DÉTENTEUR : Parc Leclair inc.  
ADRESSE : 1248, rue Adagio  
Québec (Québec) G3K 2N4

**LE DÉTENTEUR EST AUTORISÉ à exploiter une entreprise d'aqueduc**  
dans la municipalité mentionnée ci-dessous :

8<sup>e</sup> Avenue, 9<sup>e</sup> Avenue et 10<sup>e</sup> Avenue, lots 4 813 147 à 4 813 156 du cadastre du Québec,  
dans la ville de Contrecoeur, municipalité régionale de comté du Marguerite-D'Youville.

Ce permis est soumis à toute loi et à tout règlement s'appliquant aux entreprises d'aqueduc et aux entreprises d'égout.

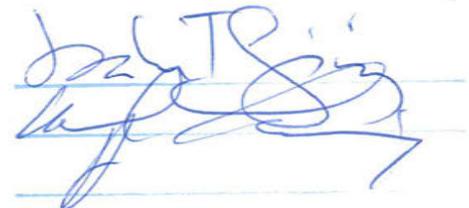
Pour le ministre,



Nathalie Provost, ing., directrice régionale de l'analyse et de l'expertise  
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, ce 17 juin 2016

Émis par :  
Commandé par :  
Date :



# PERMIS D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME D'ÉGOUT

*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(RLRQ, chapitre Q-2, article 32.4)

N° : 7321-16-01-0011802 / 401360371

DÉTENTEUR : Parc Leclair inc.

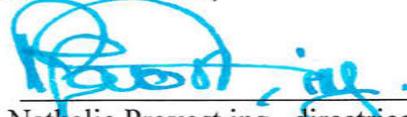
ADRESSE : 1248, rue Adagio  
Québec (Québec) G3K 2N4

**LE DÉTENTEUR EST AUTORISÉ à exploiter une entreprise d'égout**  
dans la municipalité mentionnée ci-dessous :

8<sup>e</sup> Avenue, 9<sup>e</sup> Avenue et 10<sup>e</sup> Avenue, lots 4 813 147 à 4 813 156 du cadastre du Québec,  
dans la ville de Contrecoeur, municipalité régionale de comté du Marguerite-D'Youville.

Ce permis est soumis à toute loi et à tout règlement s'appliquant aux entreprises d'aqueduc et aux entreprises d'égout.

Pour le ministre,

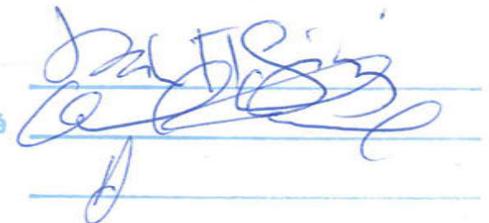


Nathalie Provost, ing., directrice régionale de l'analyse et de l'expertise  
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, ce 17 juin 2016

Étudié par :

Recommandé  
par :



## RAPPORT D'ANALYSE

Requérant : Parc Leclair inc.  
1248, rue Adagio  
Québec (Québec) G3K 2N4

Date : 16 juin 2016

Objet : Transfert de permis d'exploitation de systèmes d'aqueduc et d'égout - Parc de maisons mobiles « Domaine Verdoyant » à Contrecoeur

N/Réf. : 7321-16-01-0011802  
401360645

### Description du projet :

Le parc de maisons mobiles « Domaine Verdoyant » est desservi par des systèmes d'aqueduc et d'égout privés. Des permis d'exploitation pour ces systèmes ont été émis le 15 avril 1994, à *Seigneurie de Contrecoeur maisons mobiles enr. – M. Laurent Ethier*, pour exploiter ces systèmes. Depuis le 29 juin 2015, ce parc de maisons mobiles est la propriété de *Parc Leclair inc.* Cette compagnie demande donc le transfert des dits permis d'exploitation (article 32.4 de la LQE).

Le système d'aqueduc est un réseau de distribution alimenté par la station de purification de la Ville de Contrecoeur (lieu X0010036). Le système d'égout sanitaire est composé d'un réseau de collecte et d'un système de traitement.

Ce parc de maisons mobiles est situé sur les lots 4 813 147 à 4 813 156 du cadastre du Québec (anciens lots P-145, P-147 et P-148 du cadastre de la Paroisse de Contrecoeur), dans la ville de Contrecoeur, municipalité régionale de comté du Marguerite-D'Youville. Les infrastructures desservent 76 abonnés situés sur la 8<sup>e</sup> Avenue, la 9<sup>e</sup> Avenue et la 10<sup>e</sup> Avenue. La rue des Pins fait également partie du parc de maisons mobiles.

### Impacts sur l'environnement :

Aucun.

### Implications pour le Centre de contrôle environnemental du Québec :

Modifier, le cas échéant, dans les différents systèmes informatiques, le nom du propriétaire des systèmes d'aqueduc et d'égout concernés par le projet de cession.

### Implications pour l'hydrique et le Service industriel :

Sans objet.

### Autres informations :

Selon le système SAGO, la dernière approbation de taux par le MDDELCC pour ces services remonte au 6 octobre 1994 (document 1098181 – dossier 7321-16-01-0011801). Cette approbation a fixé le taux d'exploitation pour les services d'aqueduc et d'égout à 110,00 \$/an par maisons mobiles. Le nouveau propriétaire n'a pas demandé de modification de taux.

Les documents pertinents à une telle demande ont été fournis. Les coordonnées du requérant ont été vérifiées dans le Registre des entreprises du Québec. L'analyse de la déclaration du demandeur n'a pas soulevé de problématique particulière.

### Recommandations :

- Transférer les permis d'exploitation.
- Informer Jonathan Davies, CCEQ



Isabelle Thivierge, ing.  
Secteurs agricole, hydrique, municipal et naturel



Longueuil, le 18 septembre 1998

**AUTORISATION**  
**(article 32)**

Domaine Le Verdoyant  
341, rue Richelieu  
Saint-Marc-sur-Richelieu QC J0L 2E0

N/Réf. : G-7330-16-01-0083300  
1155477

Objet : Réfection du système de traitement des eaux usées

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 18 février 1998, reçue le 20 février 1998 et dûment complétée le 18 septembre 1998, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'une fosse de rétention d'une capacité de 35 m<sup>3</sup> à la suite de la fosse septique existante ;  
Modification de la fosse septique existante par l'élimination de la chicane mitoyenne  
Installation d'une chambre de pré-filtres munies de cinq (5) pré-filtres ;  
Réfection des quatre (4) champs d'infiltration ;  
Construction de deux (2) champs d'infiltration supplémentaire.

Les travaux se situent sur une partie du lot 147, du cadastre de la paroisse de Contrecoeur, dans la municipalité de Contrecoeur.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Demande d'autorisation de **Articles 53-54 L.A.D.** **Articles 23-24 L.A.D.** (1994) inc., 18 février 1998, concernant la reconstruction d'un élément épurateur, pour le Domaine Le Verdoyant ;

**AUTORISATION**  
**(article 32)**

- 2 -

N/Réf. : 7330-16-01-0083300  
1155477

Le 18 septembre 1998

- Lettre de **Articles 53-54 L.A.D.** et **Articles 23-24 L.A.D.**, 11 mai 1998, adressée au MEF, concernant des informations supplémentaires au projet.
- Lettre de **Articles 53-54 L.A.D.** et **Articles 23-24 L.A.D.** (1994) inc, 20 juillet 1998, adressée au MEF, concernant des informations supplémentaires au projet.
- Lettre de **Articles 53-54 L.A.D.** et **Articles 23-24 L.A.D.** inc, 11 septembre 1998, adressée au MEF, concernant des informations supplémentaires au projet.
- Lettre de **Articles 53-54 L.A.D.** Domaine le Verdoyant, 18 septembre 1998, adressée au MEF, concernant des informations supplémentaires au projet.
- La révision numéro 3 des plans numérotés 1/11 (98/08/10), 2/11 (98/09/10), 8/11 (98/09/10), 9/11 (98/09/10), la révision numéro 2 des plans numérotés 3/11 (98/09/10), 4/11 (98/09/10), 7/11 (98/09/10), la révision numéro 1 du plan numéroté 6/11 (98/05/05), de même que les plans numérotés 5/11 et les devis 10/11 et 11/11 (mai 1998), du dossier #9802 préparés par **Articles 23-24 L.A.D.**

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le Ministre,



FÉ/GF/gf

Francine Émond  
Directrice régionale de la Montérégie

AVIS D'INFRACTION

Roger Moissonnier et Jacqueline Gabriel

**Articles 53-54 L.A.D.**

N/Réf. : 7330-16-01-0083300  
400222886

Objet : Domaine le Verdoyant, situé aux 8<sup>ième</sup>, 9<sup>ième</sup>, 10<sup>ième</sup> avenue Marie-Victorin, Ville de  
Contrecoeur

---

Madame,  
Monsieur,

À la suite des inspections effectuées le 10, 11 et 16 mai 2005 par deux fonctionnaires dûment autorisés de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la loi:

1. Avoir entrepris des travaux de modification à l'installation septique sans avoir obtenu préalablement du ministre une autorisation.  
-Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)  
article 32
2. Rejet d'un contaminant (eaux usées) dans l'environnement.  
-Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)  
article 20

Nous vous demandons donc de prendre **immédiatement** et en tout temps les mesures requises pour cesser tout rejet à l'environnement et de nous transmettre un plan des correctifs envisagés d'ici le 15 juillet 2005 afin que la situation ne se représente plus. Vous devez faire parvenir la demande d'autorisation à notre ministère avant d'entreprendre des travaux de modification sur le réseau d'égout.

Direction régionale  
770, rue Goretti  
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4  
Téléphone : (819) 820-3882  
Télécopieur : (819) 820-3958  
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil  
201, place Charles-Le Moine, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont (Québec) J2L 2X4  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
900, rue Léger  
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088



Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Audrey Sicard-Lajeunesse au (450) 928-7607, poste 329.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

MR/ASL/asl

  
Madeleine Raymond  
Chef d'équipe

CERTIFICAT D'ANALYSE  
CHIMIE INORGANIQUE

MENV - Montérégie

04 JUL. 2005

Service agricole  
Service municipal et hydrique

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 35498

CLIENT: BC Longueuil - Municipal  
DRCE de l'Estrie et de la Montérégie

PROJET: 2005-5532-111 Domaine "Le Verdoyant"  
RESPONSABLE: Sicard, Audrey CR: 5532  
PRÉLEVEUR: Davies, Jonathan  
DATE DE PRÉLEVEMENT: 2005/05/16  
DATE DE RÉCEPTION: 2005/05/17  
ENDROIT PRÉLEVEMENT: A 2 mètres du champ d'infiltration dans un fossé  
NATURE: Eau usée  
TEMPS (hre): 6,82 BOUTEILLE NO.: C-D

PARAMETRE	MÉTHODE	RÉSULTAT	LDM
DBO5	315 - DBO 1.0	94 mg/l O2	1
DCO	315 - DCO 1.0	234 mg/l O2	3
Azote ammoniacal	300 - N 1.1	27 mg/l N	0,05
Azote total kjeldahl	300 - NTPT 1.0	32 mg/l N	0,30
Phosphore total	300 - NTPT 1.0	4,0 mg/l P	0,05

CERTIFICAT ÉMIS LE: 2005/06/23

J'atteste avoir formellement constaté ces faits.

  
HÉLENE SUPPER, CHIMISTE

CERTIFICAT D'ANALYSE  
BIOLOGIE ET MICROBIOLOGIE

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 74275

CLIENT: BC Longueuil (Municipal)  
DRCE de l'Estrie et de la Montérégie

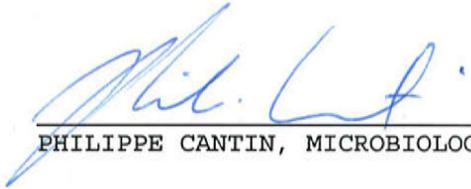
PROJET: 2005-5532-111 Domaine Le Verdoyant  
RESPONSABLE: Audrey Sicard  
PRÉLEVEUR: Jonathan Davies  
DATE DE PRÉLEVEMENT: 2005/05/16  
DATE DE RÉCEPTION: 2005/05/17  
ENDROIT PRÉLEVEMENT: 2m. champ d'infiltration dans fossé (éch. LEGAL)  
NATURE: Eau usée  
TEMPS (hre) 6,71 BOUTEILLE NO.: A



PARAMETRE (S)	RÉSULTAT (S)	ANALYSE	MÉTHODE
Coliformes totaux - dnb confirmé	18000000 UFC/100 mL	2005/05/17	MA.700-COL 1.0
Coliformes fécaux - dnb confirmé	2600000 UFC/100 mL	2005/05/17	MA.700-FEC.EC 1.0

Certificat émis le: 2005/05/30

J'atteste avoir formellement constaté ces faits.

  
PHILIPPE CANTIN, MICROBIOLOGISTE

CERTIFICAT D'ANALYSE  
BIOLOGIE ET MICROBIOLOGIE

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 74276

CLIENT: BC Longueuil (Municipal)  
DRCE de l'Estrie et de la Montérégie

PROJET: 2005-5532-111 Domaine Le Verdoyant  
RESPONSABLE: Audrey Sicard  
PRÉLEVEUR: Jonathan Davies  
DATE DE PRÉLEVEMENT: 2005/05/16  
DATE DE RÉCEPTION: 2005/05/17  
ENDROIT PRÉLEVEMENT: 2m. champ d'infiltration dans fossé (éch. LEGAL)  
NATURE: Eau usée  
TEMPS (hre) 6,71 BOUTEILLE NO.: B

PARAMETRE(S)	RÉSULTAT(S)	ANALYSE	MÉTHODE
Coliformes totaux - dnb confirmé	33000000 UFC/100 mL	2005/05/17	MA.700-COL 1.0
Coliformes fécaux - dnb confirmé	300000 UFC/100 mL	2005/05/17	MA.700-FEC.EC 1.0

REMARQUE(S): Bouteille trop pleine

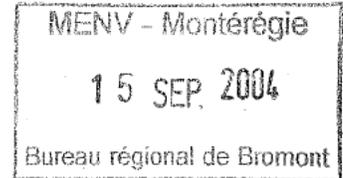
Certificat émis le: 2005/05/30

J'atteste avoir formellement constaté ces faits.

  
PHILIPPE CANTIN, MICROBIOLOGISTE

Contrecoeur le 9 Septembre 2004

**Articles 53-54 L.A.D.**



A l'attention de Mme Madeleine RAYMOND  
Ministère de l'Environnement  
101, Rue du Ciel - Bureau 1-08  
BROMONT  
Qc J2L 2 X4

Madame,

Pour faire suite à notre entretien téléphonique, je vous confirme qu'il existe à Contrecoeur, un problème environnemental.

Je demeure au 6<sup>Articles 53-54 L.A.D.</sup> à Contrecoeur, et je suis **Articles 53-54 L.A.D.** mobiles, que j'ai moi-même réalisé il y a plus de 25 ans, et que j'ai vendu il y a plusieurs années.

Très souvent, nous subissons de mauvaises odeurs, émanant du champ d'épandage du parc. De nombreuses plaintes ont été déposées à la Ville. De plus de très nombreux riverains, habitant sur la route 132, le long du fleuve Saint-Laurent, envoient toutes leurs eaux polluées, dans le fleuve.

La Ville connaît ce problème et ne fait rien.

Je me suis plaint plusieurs fois au nouveau propriétaire du parc, Monsieur Moissonier. Il m'informe qu'une étude est en cours avec la Ville, mais nous ne connaissons rien de ce projet.

D'après lui, les travaux de réalisation de l'égout coûteraient environ \$ 480.000,00. Mr Moissonier participerait du un tiers du montant, pour que les travaux se fassent plus rapidement.

Je porte plainte auprès de vos services et vous demande d'intervenir auprès de la Ville, pour régler ce problème.

Je vous remercie. Bien respectueusement.

CIDREQ :	
SAGIR	
Demande :	2000 94766
Intervenant :	
Intervenant :	3001 77667
Lieu d'infar :	905 2 6187

4001 70981

**Articles 53-54 L.A.D.**

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7330-16-01-0083300

Date de rédaction : Le 18 décembre 2006

Intervention SAGIR : 300316498

SAGIR complété (x)

### 1. IDENTIFICATION Domaine « Le Verdoyant », Contrecoeur

DATE D'INSPECTION : Le 10 octobre 2006

HEURE : Arrivée : 9h30

Départ : 10h40

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Mathieu Boisvert

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Secteur du 679 rue Quesnel (adresse du plaignant) et de la 8<sup>ième</sup>, 9<sup>ième</sup> et 10<sup>ième</sup> avenue (terrains du Domaine "Le Verdoyant") dans la municipalité de Contrecoeur. Lots P-145, P-147 et P-148 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur, municipalité de Contrecoeur.

ADRESSE POSTALE (si différente) :

(Jacqueline Gabriel et **Articles 53-54 L.A.D.**)  
341, rue Richelieu  
Saint-Marc-sur-Richelieu (Québec) J0L 2E0

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [x] non [ ]

Nom / Adresse

Téléphone

**Articles 53-54 L.A.D.**

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

1. **Articles 53-54 L.A.D.**

2. **Articles 53-54 L.A.D.**

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	(x)	(X)	( )
Nombre :	7	1	1 <i>M.B.</i>	

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
( )	( )	( )	( )	( )	( )

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT : Inspection suite à une plainte pour rejet d'eaux usées et odeurs nauséabondes.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7330-16-01-0083300  
300316498

Date de rédaction : Le 18 décembre 2006

### **Rencontre avec Articles 53-54 L.A.D.**

Avant mon départ, je rencontre **Articles 53-54 L.A.D.**, résident et employé du Domaine en charge de l'entretien des pompes. Je discute avec lui du problème de rejet. Il m'explique que les deux pompes alternent tour à tour le cheminement des eaux usées vers le champ d'infiltration # 2 et le # 3. Il rajoute que le champ # 1 (où il y a eu le dernier écoulement selon le plaignant et dans le passé à d'autres reprises) est "condamné" et ne sert que lorsqu'il y a une panne de courant exemple et c'est à ce moment que les eaux usées sont dirigées vers le champ # 1 avec la pompe d'urgence. Je lui mentionne que cela n'est pas réglementaire et que je connais brièvement les lacunes du système et qu'aussi souvent ils ont procédé à des travaux sans autorisation. Je quitte les lieux ensuite.

### **3. CONCLUSION**

- Il n'y avait pas de rejet d'eaux usées au moment de ma visite.
- **Articles 53-54 L.A.D.** affirme qu'il dévie parfois les eaux usées vers le champ d'infiltration #1, où le plaignant dit qu'il y a les résurgences et odeurs.

### **4. RETOUR AU PLAIGNANT**

Oui ( )

Non ( )

Détails :

### **5. RECOMMANDATION(S)**

Étant donné qu'il n'y avait pas d'écoulement, nous devons attendre que le plaignant (qui a été averti) nous signale à nouveau un écoulement si ça se reproduit et que nous nous déplaçons immédiatement pour le constater et l'échantillonner et ainsi possiblement repartir le dossier qui a déjà un long historique. En fait, le dossier est déjà aux services des Enquêtes mais nous aurons un autre chef d'accusation si c'est le cas.

À mentionner également que **Articles 53-54 L.A.D.** (proprio) tente toujours, ces temps-ci, de convaincre la ville de relier le Domaine au réseau d'égouts municipal en maintenant sa proposition de participer aux coûts.

**Donc, voir prochainement avec la ville ce qui en est de leur côté à ce sujet et de plus au sujet des riverains fautifs qui rejettent au Fleuve car dans l'éventualité où la ville déciderait d'agir, les deux problématiques se règleraient finalement.**



PHOTO

IDENTIFICATION : Domaine « Le Verdoyant », Contrecoeur

Photo # : 1  
Réf. Numérique :  
Date : 2006-10-10

Vue de près de la portion de terrain entre le terrain du plaignant et la zone du champ d'épuration # 1. On aperçoit que le sol a été remanié. Voir les explications dans le rapport. C'est à cet endroit que le dernier écoulement vu par le plaignant a eu lieu.



Photo # : 2  
Réf. Numérique :  
Date : 2006-10-10

Portion de terrain entre le terrain du plaignant et la zone du champ d'épuration # 1.



Photo # : 3  
Réf. Numérique :  
Date : 2006-10-10

Système de valves entre le champ d'infiltration # 2 et la fosse septique. Les valves servent à permettre ou stopper l'écoulement des eaux usées vers le champ d'infiltration # 2.





PHOTO

IDENTIFICATION : Domaine « Le Verdoyant », Contrecoeur

Photo # : 4  
Réf. Numérique :  
Date : 2006-10-10

Présence de débris divers et  
d'une fosse septique préfabriquée  
non installée.



Photo # : 5  
Réf. Numérique :  
Date : 2006-10-10

Valve près de la fosse septique et  
du champ d'infiltration # 1.



Photo # : 6  
Réf. Numérique :  
Date : 2006-10-10

Traces visibles d'aménagement :  
gravier présent et sol remanié.





PHOTO

IDENTIFICATION : Domaine « Le Verdoyant », Contrecoeur

Photo # : 7  
Réf. Numérique :  
Date : 2006-10-10

Traces visibles d'aménagement :  
gravier présent et sol remanié.



Photo # :  
Réf. Numérique :  
Date :

Photo # :  
Réf. Numérique :  
Date :

# CROQUIS



Croquis dessiné par :

NOM : Articles 53-54 L.A.D.

SIGNAT

DATE : 2006-12-18

DOSSIER : Domaine "Le Verdoyant"

N/RÉF : 7330-16-01-0083300

## \*NOTE :

■ : Système de valves

1 → : Numéros et emplacements des photos

# Parc de maisons mobiles du Domaine "Le Verdoyant"



Orthos 8K et 15K CMM  
(2005)

 100 m



Source(s) des données :

Développement durable,  
Environnement  
et Parcs

Québec 

Préparé par :  
Mathieu Boisvert  
2006-12-18

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2006



## RAPPORT D'INSPECTION

N/réf.: 7330-16-01-0083300      Date de rédaction: 27 avril 2000  
N/réf.: 7321-16-01-0011800 (ancien)

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Suite aux problèmes rencontrés cinq (5) années consécutives aux installations septiques desservant les maisons mobiles du "Domaine le Verdoyant" ancienne "Seigneurie de Contrecoeur" des "Avis d'insfractionss" avaient été envoyés à l'ancien propriétaire M. Éthier. En 1998, Mme Jacqueline Gabriel a acheté le "Domaine le Verdoyant" ainsi que les installations pour le traitements des eaux. Après la présentation de plan et devis à M. Gaston Francoeur ing du MENV des travaux correctifs ont été autorisés et effectués en 1999.

Les travaux correctifs autorisés par notre Ministère devaient en théorie être complétés avant la fin de l'été 1999. Ces travaux étaient suivi par M. Moissonnier le gerant du "Domaine le Verdoyant" et l'époux de la propriétaire des équipements pour le traitements des eaux usées.

Le 17 avril 2000, lors de d'une inspection aux installations septiques du "Domaine le Verdoyant" ancienne "Seigneurie de Contrecoeur", Roger D'Astous n'a pas constaté de résurgences aux champs d'infiltration et il n'a pas constaté la présence d'odeurs..

Par contre lors de cette inspection, Roger D'Astous a constaté que les travaux qui devaient être terminés à l'été 1999 n'étaient toujours complétés seul l'ajout du nouveau champs d'infiltration a été exécuté en 1999 On retrouvait encore des pièces en béton préfabriquées sur les lieux. L'installation de ces pièces étaient prévus et étaient nécessaires à l'augmentation du volume de la fosse septique (voir photographies no. 1, et no. 2).

Lors de cette inspection, Roger D'Astous a aussi rencontré un résidant voisin des installations septiques du "Domaine le Verdoyant". Ce voisin a confirmé que depuis le l'exécution des travaux à l'été 1999, il n'avait pas été témoin de résurgence ou de problèmes d'odeurs aux installations septiques.

Suite à ce constat, Roger D'Astous rencontré M. Proulx de la municipalité Contrecoeur. Roger D'Astous a informé M. Proulx que le 17 avril, il n'avait pas constaté la présence de résurgence aux installations septiques du "Domaine Verdoyant". Il a informé M. Proulx qu'il avait constaté la présence d'une nouvelle construction montée sur une fondation légère (voir photographies no. 3, no. 4 et no. 5)

M. Marc Proulx a informé Roger D'Astous qu'à sa connaissance, il n'avait pas eu de problème aux installations septiques depuis l'exécution des travaux de l'été 1999 et que la nouvelle construction était une maison mobile construite sur palce (voir photographie no. 6).



**ANNEXE**



Photo #: 1 Date: 27/04/2000

Identification : LOTS  
P-145, P-147 et P-148

Municipalité: CONTRECOEUR

Note: VUE DE FACE  
DU PERMIS EMIS  
PAR LA MUNICIPALITÉ  
DE CONTRECOEUR  
EN 1999

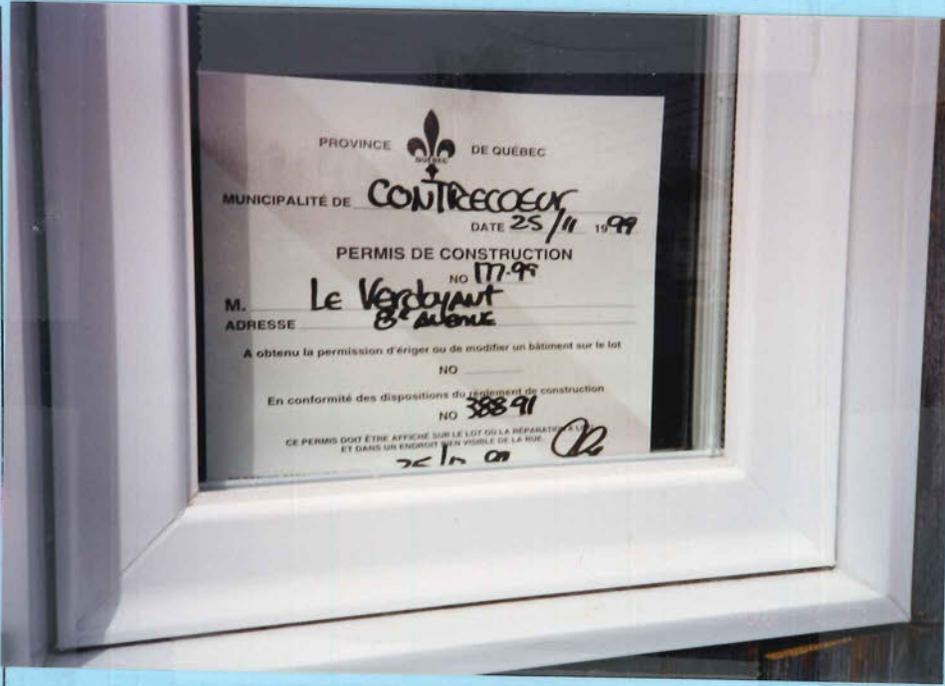


Photo #: 2 Date: 27/04/2000

Identification : LOTS  
P-145- P-147 et P-148

Municipalité: CONTRECOEUR

Note: VUE DE CÔTÉ  
DES PIÈCES EN  
BETON PREFABRIQUÉES  
PRÈS DU POSTE DE  
POMPAGE DES INSTAL-  
LATIONS SEPTIQUES



Photo #: 3 Date: 27/04/2000

Identification : LOTS  
P-145, P-147 et P-148

Municipalité: CONTRECOEUR

Note: VUE DE CÔTÉ  
DES QUATRE CHAMPS  
(ANCIENS) D'INFILTRA-  
TION AU « DOMAINE  
LE VERDOYANT »





Photo #: 4 Date: 27/04/2000  
 Identification : LOTS  
P-145, P-147 et P-148  
 Municipalité: CONTRECOEUR  
 Note: VUE DE CÔTÉ  
DU NOUVEAU CHAMPS  
D'INFILTRATION EXÉ-  
CUTÉ À L'ÉTÉ  
1999 AU "DOMAINE  
LE VERBOYANT"



Photo #: 5 Date: 27/04/2000  
 Identification : LOTS  
P-145, P-147 et P-148  
 Municipalité: CONTRECOEUR  
 Note: VUE DE CÔTÉ  
D'UNE NOUVELLE  
MAISON MOBILE  
CONTRUITE SUR PLATE  
SUR DES FONDATIONS  
LÉGÈRES.



Photo #: 6 Date: 27/04/2000  
 Identification : LOTS  
P-145, P-147 et P-148  
 Municipalité: CONTRECOEUR  
 Note: VUE DE FACE  
DE L'ANNONCE  
DU CONTRACTEUR  
DE LA NOUVELLE  
MAISON MOBILE AU  
"DOMAINE LE VERBOYANT"



VILLE DE CONTRECOEUR  
5000 MARIE VICTORIN  
CONTRECOEUR QC JOL 1C0

CONFIRMATION DE TAXES

ANNEE: 00

GABRIEL JACQUELINE  
341 RUE RICHELIEU  
ST-MARC-SUR-RICHELIEU QUEBEC, JOL 2E0

MATRICULE : 2782 39 2711

SITUATION : BOULEVARD MARIE-VICTORIN

PAROISSE CADASTRALE:	CP	RANG:	
CADASTRE:	P-145, P-147, P-148		
SUPERFICIE:	57120.000	METR. CAR.	FRONT: 236.30 METRES
ZONAGE MUNICIPAL :			PROF.: 211.16
VALEUR TERRAIN:	136,000		CODE UTILISATION : 1210
BATIMENT:	-----		NBR. LOGEMENT : 1
TOTAL:	136,000		DATE APPARENTE : -1976
			FACTEUR COMPARATIF: 1.00
			PROPORTION MEDIANE: 100
TOTAL UNIFORMISE :	136,000		

TAXES	2000	*	ARRERAGES (MONTANT DU)	INTERET AU
-----		*	-----	00-04-17
1-FONCIERE GENERALE	1,156.00	*	ECHEANCE	MONTANT
2-SERVICES POLICIER	184.96	*	00-05-23	460.13
3-PERTE RISTOURNE T	39.44	*	00-08-21	460.13
4-		*		
5-		*		
6-SECTEUR PAROISSE		*		
7-SECTEUR VILLAGE		*		
8-		*		
9-AMEL. LOCALES		*		
10-COMPTEUR MINIMUM	490.00	*		
11-		*		
12-		*		
		*		
TOTAL DES TAXES	1,870.40	*		920.26
COMPLEMENTAIRE	0.00	*		
DROIT SUR MUTATION	0.00	*	TOTAL ARR.	920.26

PERSONNE AUTORISEE:  
VERIFIE PAR:  
IMPRIME LE : 00-04-17

N/Réf. : 7330-16-01-0083300  
7330-16-01-59035MU

Date de rédaction : Le 25 octobre 2004

Intervention SAGIR : 300170963  
300177667  
300185036

SAGIR complété (x)

**1. IDENTIFICATION : Domaine Le Verdoyant**

Intervenant : Y2013600 et Lieu : X2060907

DATE D'INSPECTION : 25 octobre 2004

HEURE : Arrivée : 13 :30

Départ : 15 :10

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Roger D'Astous

ACCOMPAGNÉ(E) DE : Michel Benoît

**LIEU INSPECTÉ :**

Lots P-145, P-147 et P-148  
Cadastre de la paroisse de Contrecoeur  
Ville de Contrecoeur

**ADRESSE POSTALE (si différente) :**

Mme Jacqueline Gabriel  
341 Chemin Richelieu  
St-Marc-sur-Richelieu  
(Québec) J0L 2E0

**PLAIGNANT / PLAIGNANTE :**

Rencontre oui [x] non [ ]

Nom / Adresse : **Articles 53-54 L.A.D.**

Téléphone : (450) 587-8184

**PERSONNES RENCONTRÉES : M. Martel (opérateur)**

Nom / Fonction : M. Marc Proulx, insp.-mun. Téléphone : (450)-587-5901  
M. Louis Thomas, insp.-mun.

**PIÈCES ANNEXÉES :**

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(X)	( )	( )	( )
Nombre :	4			

**ÉCHANTILLONS :**

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
( )	( )	( )	( )	( )	( )

AUTRES ANNEXES (précisez) : Photographies numériques prises lors de cette inspection.

BUT : Vérifier la présence d'odeur et des rejets d'eaux usées provenant des installations septiques du Domaine Verdoyant inc.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7330-16-01-0083300

Date de rédaction : Le 25 octobre 2004

300170963

300177667

300185036

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Au Domaine Le Verdoyant, les eaux usées cheminent par gravité jusqu'aux fosses septiques. Après un séjour dans les fosses septiques, les eaux usées sont ensuite pompées vers des champs d'infiltration à deux (2) endroits distincts. On retrouve des champs d'infiltration à l'arrière de la maison mobile sise au 6777 Marie-Victorin et les autres champs sont près des boîtes postales entre la 8<sup>ième</sup> Avenue et la maison mobile sise au 6777 Marie-Victorin (voir photographies no. 1, no. 2, no. 3 et no. 4).

L'opérateur du système d'épuration est Articles 53-54 L.A.D. et sa résidence est située au Articles 53-54 L.A.D. Avenue dans le Domaine Le Verdoyant. Selon Articles 53-54 L.A.D. la présence d'odeur arrive seulement lors de très courtes périodes surtout au printemps et à l'été.

Le 25 octobre 2004, lors de l'inspection des installations septiques du "Domaine le Verdoyant" ancienne "Seigneurie de Contrecoeur", Roger D'Astous n'a pas constaté de résurgence aux champs d'infiltration et il n'a pas constaté la présence d'odeur.

Suite à ce constat, Roger D'Astous rencontré MM. Proulx et Thomas de la municipalité Contrecoeur. Roger D'Astous a informé M. Proulx que le 25 octobre 2004, il n'avait pas constaté de résurgence ou ni d'odeur anormal au "Domaine Verdoyant inc.". Il a informé M. Proulx qu'il avait constaté la présence de travaux mais l'ajout de terre sur les champs d'infiltration ne contrevient pas à la réglementation du MENV.

Lors de la rencontre avec les inspecteurs de la municipalité de Contrecoeur, Roger D'Astous a informé les représentants de cette municipalité que le MENV recevait de plus en plus de plaintes concernant la non application du Q-2, r.8 pour des résidences sur le territoire de Contrecoeur.

M. Marc Proulx a informé Roger D'Astous qu'un inventaire avait été fait en 1982 pour les résidences hors réseau mais les inspecteur de la municipalité intervenaient seulement sur lors de plaintes. Aussi, toutes les nouvelles résidences hors réseau devaient se conformer au « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées » Q-2, r.8 mais il se pouvait qu'on retrouve encore à la municipalité de Contrecoeur des résidences non conformes à la réglementation, si la municipalité n'avait pas reçu de plaintes pour ces résidences.

Roger D'Astous a rappelé à MM. Marc Proulx et Louis Thomas que c'était du devoir de la municipalité de Contrecoeur de s'assurer que toutes les résidences (hors réseau) de leur municipalité respectent le « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées » Q-2, r.8. En 2004, il était anormal qu'on retrouve encore des résidences à Contrecoeur qui se déversent directement dans le fleuve.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7330-16-01-0083300

Date de rédaction : Le 25 octobre 2004

300170963  
300177667  
300185036

### 3. CONCLUSION

Le 25 octobre 2004, on ne retrouve pas la présence de contaminant provenant des installations septiques desservant le « Domaine Le Verdoyant inc. » à Contrecoeur.

La municipalité de Contrecoeur n'applique qu'en partie le « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées » Q-2, r.8. La municipalité attend d'avoir une plainte pour intervenir même si on retrouve à Contrecoeur des résidences qui se déversent directement dans le fleuve St-Laurent.

### 4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ( X )

Non ( )

Détails : Communication par M. Roger D'Astous.

### 5. RECOMMANDATION(S)

Fermer le dossier de la plainte d'odeur et des rejets d'eaux usées dans l'environnement

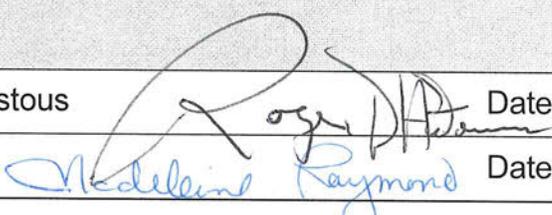
Envoyer une lettre à Contrecoeur, lui demandant d'appliquer rigoureusement le « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées » Q-2, r.8 sur son territoire

### 6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Roger D'Astous

Date : 26 octobre 2004

Vérifié par :



Date : 28-10-2004

Commentaires du vérificateur :

No-1

*Rose DAD*



No-2

*Rose & Antoinette*



NO-3

Rose W. Adams



NO-4

Rose W. Adams





## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7330-16-01-0083300  
300217567

Date de rédaction : Le 13 mai 2005

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

#### Inspection :

10 mai 2005 Météo : 20° C ensoleillé

11 mai 2005 Météo : 17° C ensoleillé

16 mai 2005 Météo : 15° C ensoleillé

#### Préambule :

Un CA a été émis le 18 septembre 1998 pour modification à l'installation septique, les travaux ont été faits mais seulement en parti.

Sur les lieux on retrouve deux champs d'infiltration distincts, le premier est situé à l'arrière du 6777 Marie-Victorin et l'autre entre la résidence du 6777 Marie-Victorin et la 8<sup>ième</sup> avenue.

Près du premier champ d'infiltration on retrouve la fosse septique et un poste de pompage.

À noter qu'au c.a. il était prévu d'ajouter d'une fosse septique, en série avec celle déjà existante, mais ces travaux n'ont pas été effectués.

#### Inspection 10 mai :

- Présence d'une boîte de bois, où l'on retrouve tuyaux et valves. (photos 2)
- Des travaux ont été effectués entre la 8<sup>ième</sup> et la 9<sup>ième</sup> avenue, on voit par les traces au sol qu'une conduite traverse le deuxième champ d'infiltration ensuite la 8<sup>ième</sup> avenue jusqu'à l'endroit où les travaux ont été effectués, semble être un autre champ d'infiltration mais celui-ci non autorisé (photos 1 et 3). La dimension est de 60 mètres de longueur par 18 mètres de largeur (photo 4). Coordonnée GPS : N 45°53'09,7" et WO 73°12'40,6"
- La conduite qui part du deuxième champ d'infiltration se rend plus loin que la 10<sup>ième</sup> avenue (photos 5 et 6).
- Près du premier champ d'infiltration (photo 8) on retrouve un fossé, bordé d'une clôture, rempli d'eau qui dégage des odeurs très désagréables (photo 9).
- Un traçage est effectué vers 10h15 au poste de pompage (photo 10).

#### Inspection 11 mai :

- Retour sur les lieux aucune coloration n'est apparente.
- Présence de résurgence près de la clôture.
- Présence d'odeur désagréable provenant du fossé.

#### Inspection 16 mai :

- Arrivé sur les lieux nous allons au premier champ d'infiltration, une odeur désagréable se dégage toujours du fossé, mais aucune coloration n'est apparente.
- Près du fossé, au même endroit, il y a encore une résurgence (photos 11 et 12). Près du même fossé, de la pierre a été déposée le long de la clôture donc, pas de résurgence apparente à cet endroit.
- Après quelques minutes **Articles 53-54 L.A.D.** résident du **Articles 23-24 L.A.D.** et ancien propriétaire du parc de maison mobile, viens à notre rencontre. Selon **Articles 53-54 L.A.D.** des travaux auraient été effectués il y a de cela 15 jours. Ces travaux auraient consisté à débrancher les deux champs d'infiltration existant du système pour en refaire un autre

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7330-16-01-0083300  
300217567

Date de rédaction : Le 13 mai 2005

qui se trouve entre la 8<sup>ième</sup> et la 9<sup>ième</sup> avenue. Toujours selon **Articles 53-54 L.A.D.** M. Moissonnier aurait fait passer un tuyau jusqu'à la 10<sup>ième</sup> avenue (photo) et plus loin encore pour procéder à la construction d'un autre champ d'infiltration, hors du parc de maison mobile, sur un terrain dont il aurait fait l'acquisition.

- Nous avons rendez-vous à 11h00 avec Louis Thomas inspecteur à la ville de Contrecoeur, il nous donne accès à la propriété privé qui se trouve sur la rue Quesnel, pour que l'on puisse échantillonner l'eau du fossé situé à environ 2 mètre du premier champ d'infiltration.
- Prise de quatre échantillons entre 11h00 et 11h06 (photo 13).
- Nous demandons à l'inspecteur M. Thomas de venir vérifier la coloration dans quelques jours et de nous rappeler dans le cas où la coloration serait apparente.

### **Appel à M. Moissonnier**

- M. Moissonnier me dit qu'il a procédé à des réparations entre la 8<sup>ième</sup> et la 9<sup>ième</sup> avenue, à cet endroit il y a un système de tranché qui est raccordé à l'installation septique et qu'il alterne entre ces champs d'infiltration à l'aide de valve (photo). Ce système de tranché date du temps où **Articles 53-54 L.A.D.** était propriétaire. Je mention à celui-ci qu'avant de procéder à des réparation, reconstruction ou autre travaux qui touche les installation septique il doit en faire la demande à notre ministère et qu'il doit cesser immédiatement ces réparations. Il me dit que ce serait une perte de temps de faire une demande chaque petites réparations qu'il effectue à tout les ans. M. Moissonnier me dit qu'il ne procède pas à de gros travaux il ne fait que réparer temporairement, lorsqu'il y a des odeurs et que les travaux sont terminés.
- Selon M. Moissonnier la meilleur solution serait de se raccorder au égout et qu'il est prêt à n'en payé le tiers. Il me souligne sa volonté, de nous rencontrer afin de discuter de cette solution.

### **3. CONCLUSION**

Attente des résultats d'échantillonnage.

Avoir entrepris des travaux de réparation de l'installation septique sans avoir obtenu préalablement l'autorisation du ministère.

### **4. RETOUR AU PLAIGNANT**

Oui ( )

Non ( )

Détails :

### **5. RECOMMANDATION(S)**

Envoi d'un avis d'infraction pour les travaux effectués sans autorisation.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7330-16-01-0083300  
300217567

Date de rédaction : Le 13 mai 2005

### 6. VÉRIFICATION

Rédigé par :

*Audrey Spjeinessse*

Date : 17 mai 2005

Vérifié par :

*Madeleine Raymond*

Date : 9 juin 2005

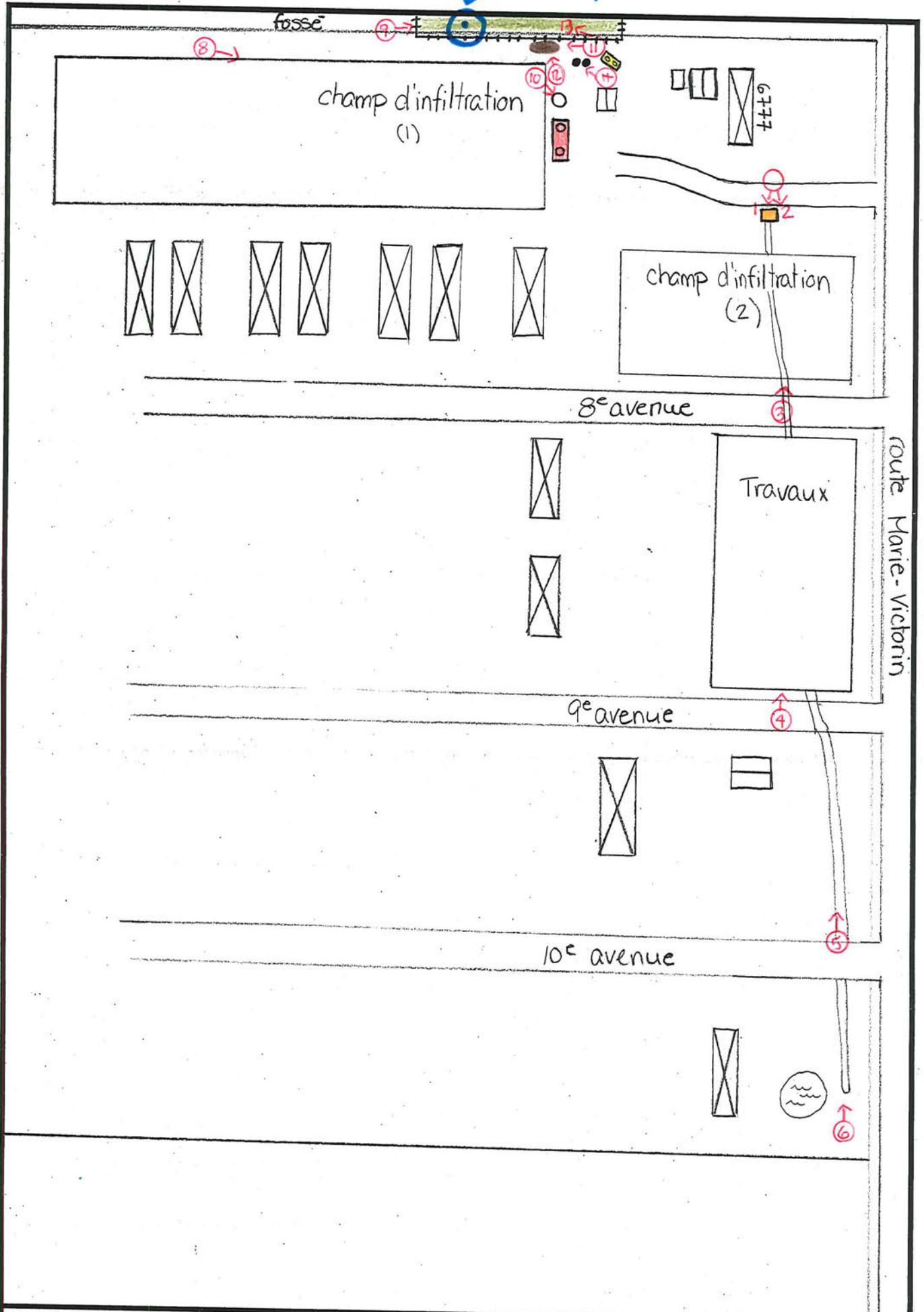
Commentaires du vérificateur :

*D'accord avec l'avis d'infraction et ajouter l'émission  
d'un contaminant à l'environnement si les résultats  
d'analyse des échantillons de démanté.*

# CROQUIS

↙ Endroit de prélèvement

→ limite de la propriété



Croquis dessiné par :  
 NOM : Audrey Sicard-Lajeunesse  
 SIGNATURE : Audrey Lajeunesse  
 DATE : 17 mai 2005  
 DOSSIER : 7330-16-01-0083300  
 N/RÉF : Domaine "Le Verdoyant"

- \*NOTE :**
- : poste de pompage
  - ◻ (red) : fosse existante
  - ◻ (green) : fosse préfabriquée non installée
  - ◻ (yellow) : système de valve
  - (brown) : résurgence
  - +++ : clôture
  - ◻ (green) : eau malodorante
  - (blue) : Barils bleu enfouis avec tuyau à l'intérieur
- ↗ : Direction des photos

Deuxième champ d'infiltration existant et vue sur les travaux effectués

Photo 1



Système de valve

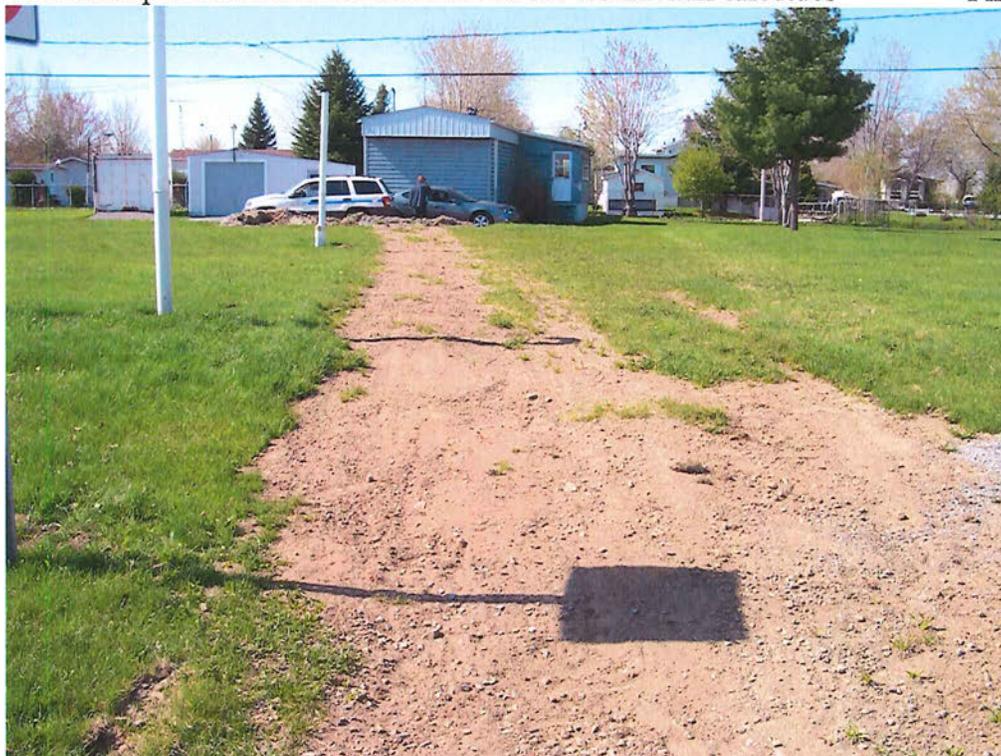
Photo 2



*Audrey Stajuness*

Deuxième champ d'infiltration existant et vue sur les travaux effectués

Photo 3



Travaux de réparation du système de tranché, branché aux installations septiques Photo 4



Audrey Stajnessse

Travaux de rallonge du tuyau menant aux installations septiques

Photo 5



Fin de la rallonge

Photo 6



*Audrey Stajennesse*

Installation sur le premier champ d'infiltration

Photo 7



Premier champ d'infiltration

Photo 8



*Audrey Skjemesse*

Fossé bordant le champ d'infiltration

Photo 9



Poste de pompage où le traçage a été réalisé

Photo 10



*Rudney Skyeinness*

Fossé bordant le champ d'infiltration

Photo 11



Résurgence

Photo 12



*Audrey Stajeunesse*

Fossé bordant le champ d'infiltration

Photo 13





<b>MAIRIE</b>
5000, Marie-Victorin
Contrecoeur QC J0L 1C0
Téléphone : (450) 587-5901
Télécopieur : (450) 587-5855
Info@ville.Contrecoeur.qc.ca

VILLE DE CONTRECŒUR

BORDEREAU DE TRANSMISSION - TÉLÉCOPIE

DATE : Le 11 juin 2004

NOMBRE DE PAGE(S) INCLUANT CELLE-CI : 2  
(Prière de nous aviser si vous n'avez pas reçu toutes les pages)

25 OCTO

DESTINATAIRE
Nom : Monsieur Roger Dastou
Service ou entreprise : M.E.F.
Numéro de télécopieur : (450)928-7625

PAS D'IDC  
PAS PRECISE  
EAU USEE  
14430-15110

EXPÉDITEUR/EXPÉDITRICE
Nom : Louis Thomas (450)587-5901, poste 245
Fonction : Adjoint à l'urbaniste – Ville de Contrecoeur

REN -  
M. MARTEL  
COOPERATEUR  
# 610

MESSAGE

Monsieur,

Nous avons encore reçu une plainte d'un résident du parc des maisons mobiles concernant des odeurs provenant des installations septiques du parc des maisons mobiles.

Serait-il possible qu'une inspection des lieux soit faite par votre service. Le problème perdure et rend les citoyens très inconfortables.

Le propriétaire du parc, monsieur Moissonnier, sera avisé par lettre.

J'attends de vos nouvelles.

p.j. Copie de la plainte

**AVIS DE CONFIDENTIALITE ET DE PRIVILEGE**

Les informations contenues aux présentes sont de nature privilégiée et confidentielle. Elles ne peuvent être utilisées que par la personne dont le nom apparaît ci-dessus. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est par les présentes prié de noter qu'il est strictement interdit de divulguer, de distribuer ou de copier ce message. Si ce message vous a été transmis par mégarde, veuillez nous en aviser immédiatement par téléphone. Merci.



11 Juin 2004

## VILLE DE CONTRECOEUR

## Demande

No de la demande	2004-00024	Date de réception	11/06/2004	Heure	14:22
Service	TRAVAUX PUBLICS	Reçue par	NICOLE BERTHIAUME		
Classification	RESEAUX EGOUTS				
Provenance	En personne				
Type de demande	Plainte				

Nature de la demande: Odeurs d'égout

Emplacement:

Secteur:

Matricule

## Description de la demande

Au parc des maisons mobiles, une odeur nauséabonde et persistante d'égout se fait sentir et ce, depuis 5 à 6 ans. Est-ce que le ministère de l'Environnement fait quelque chose, et du côté de la ville est-ce que le dossier avance ou pas. Il apprécierait beaucoup qu'on lui donne des nouvelles à ce sujet.

Requérant

Articles 53-54 L.A.D.

- Demande non-fondé  
 Trouble privé  
 Aucune intervention

Date citoyen informé le

Action:

Date prévue des travaux

Description de l'intervention

Employé affecté

Coût de l'intervention

Date complétée

Heure

Complétée par

MENV - Montérégie  
10 AOUT 2004  
Bureau régional de Bromont

MENV - Montérégie  
10 AOUT 2004

Contrecoeur le 5 août 2004

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
A l'attention de Madame Madeleine RAYMOND  
101, rue du Ciel - Bureau 1-08  
BROMONT P.Q. J2L 2X4

Madame La Directrice,

Nous sommes résidents dans la Municipalité de Contrecoeur au 519 & 679 Rue Quesnel.  
Nous tenons à vous signaler et à déposer une plainte contre la Municipalité de Contrecoeur, concernant tout particulièrement deux situations, dont je vous fais part.

1) - Régulièrement nous sommes indisposés par des mauvaises senteurs provenant du champ d'épandage du parc de maisons mobiles avec lequel nous sommes voisins.  
Il semble que la Municipalité est bien informée de ce problème et promet depuis des années un réseau d'égouts qui ne se réalise pas. Cette situation ne peut s'éterniser et vue l'urgence, ce dossier doit-être pris en considération dans les plus brefs délais.

2) **Encore plus important**

Nous sommes propriétaires d'un bateau et notre plaisir est de naviguer et nous promener sur le St-Laurent. Entre la Ville de Contrecoeur et Tracy de très nombreux propriétaires de résidences n'ont aucune installation de fosse septique et champ d'épandage. Ces propriétaires rejettent directement toutes leurs eaux usées dans le fleuve. Il en résulte une très grande pollution de l'environnement le long des berges du fleuve, détruisant ainsi la faune et la fleur. Cette situation est grave, est doit-être corrigée le plus rapidement possible.

La Mairie ne peut trouver d'excuses en ce qui concerne leur budget, réalisant depuis plusieurs années des travaux de prestige qui étaient secondaires relativement au problème soulevé par la présente.

Nous requérons donc de votre part, ce qui est votre mission, d'identifier tous les résidents qui ne respectent pas les règles environnementales et nous vous demandons d'intervenir auprès de la Municipalité de Contrecoeur pour qu'enfin elle procède à l'exécution des travaux du réseau d'égouts requis.

Considérez que cette lettre représente l'opinion de nombreux autres résidents, qui comptent sur votre collaboration et attention appropriée que vous accorderez au problème que nous vous soulevons.

Espérant que cette lettre aura su attirer votre attention, veuillez croire, Madame la Directrice, en mes sentiments les meilleurs.

Mr Jean-Louis LANTHIER

*Carmen Perreault*  
Mme Carmen PERREAULT

679, Rue Quesnel JOL 1C0  
Tél : (450)587-26-10

C.C. : Municipalité de Contrecoeur

CIDREQ :	
SAGIR	
Demandeur	Roch DESGAGNIER 200091568
Intervenant :	<i>Jean-Louis Desgagne</i>
Intervention :	300170923
Mme Gisèle DESCHENES	
Lieu d'intervention :	<i>Gisèle Deschenes</i>

Mr Dany DESGAGNE  
519 Quesnel - Tél : (450)587-81-84

*Dany Desgagne*

Doc. 400163740  
Acc. RECEPTION



**MAIRIE**  
5000, route Marie-Victorin  
Contrecoeur QC J0L 1C0  
Téléphone : (450) 587-5901  
Télécopieur : (450) 587-5855  
Info@ville.Contrecoeur.qc.ca

## VILLE DE CONTRECŒUR

### BORDEREAU DE TRANSMISSION - TÉLÉCOPIE

DATE : Le 18 avril 2005

NOMBRE DE PAGE(S) INCLUANT CELLE-CI : 2  
(Prière de nous aviser si vous n'avez pas reçu toutes les pages)

#### DESTINATAIRE

Nom : Monsieur Jonathan Davies

Service ou entreprise : Ministère du développement durable, de l'environnement et des  
parcs et du ministère des ressources naturelles et de la faune

Numéro de télécopieur : (450)928-7625

#### EXPÉDITEUR/EXPÉDITRICE

Nom : Marc Proulx, urb.

Fonction : Directeur des services techniques

#### MESSAGE

Monsieur,

Nous avons reçu une plainte d'un résident du parc des maisons mobiles concernant le champ d'épuration de ce parc.

Ce n'est pas la première fois que nous recevons une telle plainte. Serait-il possible qu'une inspection des lieux soit faite par votre service. Le problème rend les citoyens très inconfortable. Je vous remercie de votre attention et j'attends de vos nouvelles.

Le propriétaire du parc, monsieur Moissonnier, sera avisé par lettre.

p.j. Copie de la plainte du citoyen

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PRIVILÈGE

Les informations contenues aux présentes sont de nature privilégiée et confidentielle. Elles ne peuvent être utilisées que par la personne dont le nom apparaît ci-dessus. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est par les présentes prié de noter qu'il est strictement interdit de divulguer, de distribuer ou de copier ce message. Si ce message vous a été transmis par mégarde, veuillez nous en aviser immédiatement par téléphone. Merci.



18 Avril 2005

VILLE DE CONTRECOEUR

**Demande**

<b>No de la demande</b>	2005-00013	<i>État du dossier: Réception</i>		
<b>Service</b>	TRAVAUX PUBLICS	<b>Date de réception</b>	18/04/2005	<b>Heure</b> 09:35
<b>Classification</b>	RESEAUX EGOUTS	<b>Reçue par</b>	NICOLE BERTHIAUME	
<b>Provenance</b>	Téléphone			
<b>Type de demande</b>	Plainte			

**Nature de la demande:** Odeurs d'égout

Emplacement:

Secteur:

Matricule     /    /    

**Description de la demande**

Égout à ciel ouvert au parc des maisons mobiles; l'eau provenant du champ d'épuration circule en surface. Voir à faire cesser cette situation.

**Requérant**  
 Nom  
 Adresse  
 Ville  
 Téléphone  
 Courriel

**Articles 53-54 L.A.D.**

- Demande non-fondée
- Trouble privé
- Aucune intervention

**Date citoyen informé le**

    /    /    

**Action:** \_\_\_\_\_ **Date prévue des travaux**     /    /    

**Description de l'intervention**

**Employé affecté**

**Coût de l'intervention** \_\_\_\_\_ **Date complétée**     /    /     **Heure**   :  

**Complétée par** \_\_\_\_\_